

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2024-13-05-02**

**Date de convocation : 07 mai 2024
Date d'affichage : 15 mai 2024**

MODIFICATION REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL « LES 2 OIES »

Nombre d'élus : 27
Présents : 23
Représentés : 4
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Marie-Hélène HUCHET, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Jérôme DUVERNOY, Frédéric RAVEAU, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Sylvie HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAME, André BLUZE

Absents ayant donné pouvoir : 4

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Marc TOURELLE
Salvador-Jean LUDENA a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI
Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE
Audrey de FORNEL a donné pouvoir à Dominique SERVAIS

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
VU le Code de la Santé Publique ;
VU le Code de l'action sociale et des familles ;
VU la délibération n° 2020-05-10-11 du 5 octobre 2020 modifiant le règlement de fonctionnement des crèches ;
VU le projet de règlement de fonctionnement du multi-accueil les 2 oies modifié ci-annexé ;
VU l'avis de la commission petite enfance du 25 avril 2024 ;
CONSIDERANT l'obligation de définir les modalités de fonctionnement du multi-accueil ;
CONSIDERANT les propositions de modifications du règlement actuel ;
ENTENDU l'exposé du rapporteur ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) APPROUVE** les modifications apportées au règlement de fonctionnement du multi-accueil annexé à la présente délibération.
- 2) DIT** que les nouvelles dispositions entreront en vigueur lors de la rentrée 2024/2025.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 13 mai 2024

Le Maire
Marc TOURELLE



Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,
Certifie le caractère exécutoire de la présente